

**Jean-Claude Marcourt, Vice Président et Ministre de l'Economie, des PME, du
Commerce extérieur et des Technologies nouvelles en Région wallonne**

CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'EWETA

Le 20 février 2010

L'économie sociale est un secteur d'activité de plus en plus essentiel dans la mesure où il répond aux besoins que les entreprises classiques ont peine à satisfaire. Les entreprises travaillant dans ce secteur sont porteuses d'une réelle plus-value sociétale, y compris, et il faut le souligner, sur le plan économique.

Ces entreprises, productrices de biens et de services, maintiennent dans le circuit de l'activité des travailleurs moins qualifiés ou victimes d'un handicap, avec d'autres principes fondateurs et éthiques que ceux des autres entreprises.

La Région wallonne dispose d'outils particulièrement intéressants en ce domaine. Les agences-conseil en économie sociale sont chargées d'accompagner la création et le développement d'entreprises d'économie sociale. Les entreprises d'insertion visent la création d'emplois durables pour des personnes exclues du marché du travail parce que particulièrement peu qualifiées. Le projet Périclès vise au redéploiement économique à travers des services assurés par des personnes peu qualifiées. Les IDESS assurent auprès des particuliers la réalisation de travaux modestes qui ne sont pas rencontrés par le circuit économique classique. Les Entreprises de Travail Adapté, bien sûr, nous intéressent au premier plan aujourd'hui. Je vous en parlerai davantage dans un instant. Les ressourceries jouent un rôle non négligeable dans le domaine de la réutilisation des déchets, la collecte et le tri de ceux-ci. Enfin, la SOWECSOM est l'outil financier de la Région wallonne en matière d'économie sociale.

La législature précédente m'a permis de structurer l'économie sociale, de lui donner une véritable identité, un cadre juridique et, surtout, de faire en sorte qu'on reconnaisse en elle un acteur économique à part entière.

L'importance de l'économie sociale est indéniable, surtout en période de crise.

Et pourtant, la vie, quelquefois même la survie, est loin d'être facile pour les ETA dans les circonstances actuelles.

Elles aussi paient leur tribut à la crise. Elles se voient attribuer moins de tâches et doivent, comme les autres entreprises, plus peut-être, faire face à la concurrence internationale et aux délocalisations.

Or, c'est une évidence, des emplois subsidiés, c'est mieux et, à tout point de vue, plus rentable que des allocations de chômage ou des revenus d'intégration sociale.

C'est pourquoi, je crois qu'il est, plus que jamais, indispensable de mettre en avant le rôle joué par ces entreprises et leurs travailleurs dans l'économie du pays.

La création d'emplois dans ce secteur bénéficie largement sur le plan budgétaire à l'Etat fédéral.

Les ETA, c'est une soixantaine d'entreprises, quelque 8000 travailleurs et un chiffre d'affaire de 150 M d'euros. C'est surtout pas moins d'une vingtaine de secteurs d'activités, allant de l'alimentation au bâtiment, de l'électronique au nettoyage, de l'horticulture à la restauration.

Les ETA sont fondées sur trois éléments-clés : un statut social pour la personne handicapée, un contrat de travail, gage de sécurité d'emploi et d'un minimum salarial, des conditions de travail adaptées.

Ces entreprises développent leurs activités à l'intérieur de quatre filières : la sous-traitance, la production, les services et les contrats d'entreprise.

La stratégie qu'elles poursuivent consiste à maintenir et même à créer des emplois non qualifiés, à promouvoir une approche différente de l'organisation du travail, à susciter des synergies originales en jouant la complémentarité entre le haut niveau de performance des uns et les capacités limitées des autres.

Le chemin parcouru depuis ce que l'on appelait les ateliers protégés est considérable, passant de la communautarisation à la régionalisation, de la création de l'AWIPH aux arrêtés du Gouvernement wallon fixant le mode de subsideation des ETA.

Dans ce contexte, l'EWETA répond au besoin d'associer le secteur des ETA pour mieux défendre les travailleurs handicapés.

Des apports de l'EWETA, j'en épinglerai quelques-uns, comme la promotion des ETA et de leurs travailleurs, l'information des entreprises susceptibles de recourir aux services de personnes moins valides, les formations dans le cadre des projets et des budgets européens, ou encore l'assistance juridique.

L'EWETA est aussi l'interlocuteur privilégié des ETA vis-à-vis des partenaires sociaux et de l'autorité publique, que celle-ci soit fédérale ou wallonne.

Mais au nombre de ses mérites, je crois que le plus important, en ce qui concerne l'EWETA, c'est d'insister sur le fait que les ETA sont une référence crédible en matière d'économie sociale et d'intégration durable.

Celle-ci contribue à une appréhension transversale de ce secteur, en rappelant qu'il est fait d'entreprises à part entière et de travailleurs à part entière.

Il faut, plus que jamais, que ce secteur d'activité fasse preuve de professionnalisme. A côté de leur spécificité sociale, les ETA doivent aujourd'hui répondre pleinement à des critères de rentabilité, de qualité et de respect des délais.

Lors de cette législature, ma tâche, comme la vôtre, sera de professionnaliser davantage encore l'accompagnement social, des ETA, notamment. Elle sera aussi de répondre aux besoins non satisfaits par le marché, ce qui permettra à des travailleurs fragilisés de s'intégrer en apportant une réelle utilité sociale. Enfin, il s'agira d'ouvrir davantage encore le champ du développement durable à l'économie sociale et de sensibiliser le monde de l'éducation à ses enjeux.

Le grand défi qui se pose à nous, et c'était déjà celui des débuts, c'est de concilier les finalités sociales et les impératifs de la rentabilité. C'est qu'on puisse, un jour, réellement parler d'un parcours professionnel de la personne handicapée.

Je vous remercie.

Jean-Claude MARCOURT